



FICHE D'INSCRIPTION BOURSE PUÉRICULTURE



Date du dépôt : _____

NOM PRÉNOM (EN CAPITALES) : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ **VILLE** : _____

TÉLÉPHONE : _____ **COURRIEL** : _____

Carte d'identité Passeport Permis de conduire Titre de séjour

Numéro : _____ Délivré le : _____ Par : _____

Une seule liste par personne présente

1) Les valises et les sacs débordants seront refusés.

Préparez chez vous et présentez-vous avec **MAXIMUM** :

Familles de 1 à 2 enfants : 25 articles vestimentaires chaussures comprises (20 pour votre dépôt + 5 de remplacement en cas de rejet) + 5 vêtements de grossesse.

Familles nombreuses sur présentation de la carte à condition que le dernier enfant soit mineur : **35 articles vestimentaires chaussures comprises (30 pour votre dépôt + 5 de remplacement en cas de rejet) + 5 vêtements de grossesse.**

2) Matériel de puériculture en nombre illimité. Merci de mettre dans des sacs séparés ce qui doit être testé.

3) Plus besoin de remplir une feuille descriptive des articles, mais OBLIGATION DE METTRE LE PRIX SUR CHACUN D'ENTRE EUX, vestimentaires ou non vestimentaires, à l'aide d'un post-it ou autre.

4) Conditions de reprise des invendus :

IMPORTANT : les bourses sont entièrement organisées par des bénévoles. Le retrait des invendus a lieu le mercredi suivant les jours de vente de 14 h 30 à 19 h. Vu le nombre croissant de déposants ne venant pas récupérer leurs articles, nous nous voyons dans l'obligation d'appliquer strictement le règlement. Les articles non retirés le jour des invendus à 19 heures seront donnés à une œuvre caritative le soir même. Les chèques éventuels seront à retirer lors des permanences d'AFV au Centre des Arts et Loisirs de Vaires, 31 rue Jean Jaurès (premier et troisième mercredi de chaque mois de 10 h à 12 h, hors vacances scolaires).

Si vous ne pouvez venir aux invendus, vous pouvez confier votre feuille de dépôt à un de vos proches, nous lui donnerons vos articles et votre chèque sur présentation de cette feuille.

Nous vous rappelons que vous déposez « à vos risques et périls » et que, en aucun cas, il n'y aura remboursement ou dédommagement. Merci de votre compréhension.

Je déclare sur l'honneur

- L'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus,
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce),
- Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal),
- Avoir pris connaissance et accepter le règlement de bourse.

Fait à Vaires-sur-Marne le : _____

Signature obligatoire